



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 août 2022

Synthèse des contrôles SPOT sur la titrisation simple, transparente et standardisée (STS)

Conformément aux priorités de supervision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour 2021, une série de contrôles courts thématiques « SPOT » portant sur les titrisations simples, transparentes et standardisées (ci-après « titrisations STS ») a été menée de novembre 2021 à février 2022. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des dispositions introduites par le règlement (UE) 2017/2402 du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations STS, entré en application le 1er janvier 2019 et modifié par le règlement (UE) 2021/557 du 31 mars 2021, entré en vigueur le 9 avril 2021. Les investigations ont porté sur un panel de cinq prestataires de services d'investissement (PSI) et ont couvert une période allant du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2021.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

PRESTATAIRES FINANCIERS

22 avril 2022

Obligations en matière
de commercialisation
des FIA par les CIF

TABLEAU DES INVESTISSEURS
PARTICULIERS

ACTIONS

19 avril 2022

Tableau de bord des
investisseurs
particuliers actifs - N°6
- Avril 2022



CONTRÔLE SPOT

PRESTATAIRES FINANCIERS

13 avril 2022

Synthèse des contrôles
SPOT sur la
transparence post-
négociation obligatoire



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02